

LA CULTURE DE RENTE SE NOURRIT-ELLE DE LA FAMINE EN AFRIQUE ?
L'exemple du coton au Togo.

Alfred SCHWARTZ
ORSTOM - Département H

La culture du coton connaît depuis quelques années un essor spectaculaire au Togo. La lecture des séries statistiques montre une évolution impressionnante : au cours des dix dernières années, de la campagne 1976-77 à la campagne 1985-86, le nombre des producteurs de coton est passé de 17 226 à 118 401, les superficies cultivées de 8 351 hectares à 68 343 ; au cours des deux dernières campagnes en particulier, c'est à une véritable "explosion" de la culture cotonnière que nous avons assisté. L'explication de cet attrait croissant pour une culture de rente que ni le colonisateur allemand ni le colonisateur français n'étaient vraiment parvenus à faire admettre par le passé est incontestablement à chercher dans le fait que le paysan y trouve aujourd'hui son compte : quelques 5 milliards de francs CFA ont ainsi été distribués au cours de la dernière campagne, intrants déduits, aux producteurs de coton togolais, ce qui représente un revenu moyen net par producteur de quelques 42 000 francs CFA.

Comment la culture vivrière subit-elle le "choc" cotonnier ? En souffre-t-elle, comme on pourrait le craindre a priori -et comme le voudrait en bonne logique l'idéologie "Tiers-Mondiste", pour laquelle la culture de rente ne peut se faire qu'au détriment de la culture vivrière-, ou profite-t-elle au contraire de la dynamique impulsée par le coton, culture "locomotive", aux systèmes de production qui

l'ont adopté ? C'est à ce débat que nous proposons ici d'apporter des éléments de réponse.

I. La culture du coton : des conditions de production engageantes.

Depuis une dizaine d'années, la culture du coton est l'objet, de la part des responsables de l'économie togolaise, d'une attention toute particulière, tant au plan de la mise en place du cadre institutionnel le plus adapté à sa promotion que de la définition du cadre technico-économique le plus favorable à la production.

1. Le cadre institutionnel.

L'encadrement de la production cotonnière est assuré depuis 1974 par une société d'Etat, la Société Togolaise du Coton, SOTOCO. Cette société est aujourd'hui le principal intervenant en milieu rural : dans le domaine de la culture cotonnière bien sûr, mais aussi, depuis 1980, très timidement d'abord, puis de façon plus affirmée, dans le domaine de la production vivrière. Structure d'intervention de type "vertical", la SOTOCO prend en charge la totalité de la filière "coton", de la production paysanne à la commercialisation primaire et, depuis 1981, à l'égrenage. Son action s'étend à toute la "zone cotonnière", c'est-à-dire à l'ensemble du pays à l'exception de la zone caféière et cacaoyère des plateaux humides du Sud-Ouest et de la partie méridionale de la région maritime -Préfecture du Golfe, de Vo et des Lacs-, où la densité du peuplement ne permet plus guère le développement de cultures autres que vivrières. Elle contrôle cet espace à travers un système d'encadrement de type pyramidal, fortement hiérarchisé, reposant sur le découpage du pays (organigramme 1984-85) en 5 régions "cotonnières" -Savanes, Kara, Centrale, Plateau-Nord et Plateaux Sud-, 18 secteurs, 92 sous-secteurs, 682 zones -la zone, qui comprend de un à plusieurs villages, étant l'unité géographique de base de l'intervention, au niveau de laquelle opère un personnage clé de la structure, l'encadreur. Quelques 1 500 personnes constituent en 1986 l'armature humaine de l'édifice. Quant aux moyens financiers engagés par l'Etat togolais pour promouvoir la culture

du coton, ils sont considérables : un premier crédit, de 6,5 milliards de francs CFA, est mis à la disposition de la SOTOCO en 1977, fourni à raison de 54% par un prêt de l'Agence Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale, de 19% par une subvention du Fonds - français- d'Aide et de Coopération (FAC), de 27% par une contribution du Budget d'Investissement togolais, pour la réalisation d'un programme d'action de 5 ans (communément appelé SOTOCO I) ; un second crédit, de 16,6 milliards de francs CFA, en 1982, fourni par les mêmes opérateurs, Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) en plus, pour un nouveau programme d'action de 5 ans (communément SOTOCO II), incluant cette fois-ci un volet important d'appui à la culture vivrière.

2. Le cadre technico-économique.

En 1985-86, le paysan togolais qui décide de faire du coton bénéficie de la part de l'Etat ou de la SOTOCO des aides et prestations suivantes :

- les semences lui sont fournies gratuitement ;
- l'engrais (engrais-coton -NPKSB- et, dans la partie méridionale du pays, urée), obligatoire, lui est avancé par la SOTOCO sous forme de crédit en nature, remboursable, sur la base de 115 francs CFA/kg, lors de la commercialisation de la production ; l'engrais est acheminé par la SOTOCO au niveau de chaque zone, où il est tenu à la disposition du paysan dans un magasin de stockage ;
- l'insecticide lui est fourni gratuitement ; un pulvérisateur à piles de type ULV (Ultra Low Volume) est mis à sa disposition pour le traitement ; une participation forfaitaire de 600 francs CFA/ha lui est toutefois demandée pour l'amortissement des piles, retenue elle-aussi sur le montant de la vente de la production ;
- la commercialisation du coton-graines est assurée partout où le coton est produit, le paysan étant néanmoins tenu d'acheminer sa production jusqu'en un endroit fixé par la SOTOCO, appelé "marché", où se fera la commercialisation (aucun producteur n'est en principe éloigné de plus de 10 kilomètres d'un marché cotonnier) ;
- en cas d'option pour la culture attelée, un prêt sur 5 ans couvrant

les 5/6èmes du coût de l'opération (environ 300 000 francs CFA pour une paire de boeufs, un omniculteur, une herse, un semoir et une charrette) lui sont accordés par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), la traite annuelle étant recouverte par la SOTOCO sur le montant de la vente de coton ; une initiation à la culture attelée lui est assurée par des encadreurs spécialisés ;

- l'encadreur de la zone est évidemment en permanence à sa disposition pour tous conseils techniques relatifs aux opérations culturales.

La réalisation d'un hectare de coton entraîne ainsi pour le paysan les dépenses incompressibles en moyens de production "obligatoires" suivants :

- dans la partie septentrionale du pays (Régions de la Kara et des Savanes) :

* frais d'engrais-coton : 200 kg à 115 francs CFA/kg, soit 23 000 francs CFA ;

* frais de piles pour pulvérisateur : 600 francs CFA ;

soit un total de 23 600 francs CFA ;

- dans la partie méridionale du pays (Régions des Plateaux Sud, des Plateaux Nord et Centrale) :

* les mêmes frais d'engrais-coton et de piles, soit 23 600 francs CFA ;

* des frais d'urée : 50 kg à 115 francs CFA/kg, soit 5 790 francs CFA .

soit un total de 29 350 francs CFA.

A un prix d'achat du coton au producteur de 105 francs CFA/kg, et avec un rendement moyen pour la campagne 1985-86 de 925 kg/ha, soit avec un produit brut de 97 125 francs CFA/ha, le paysan peut donc théoriquement espérer tirer de la culture cotonnière un produit net de 73 525 francs CFA/ha dans la partie nord du pays, 67 775 francs CFA/ha dans la partie sud du pays.

Aux yeux du paysan togolais, le coton apparaît aujourd'hui comme une culture attrayante. La rentabilité intrinsèque de l'activité peut certes être discutée - nous avons montré ailleurs (1) qu'en termes strictement financiers, c'est-à-dire en ne prenant en considération que les flux monétaires mis en oeuvre, la culture du coton était rentable. Il est un constat cependant qui témoigne sans équivoque

de l'intérêt que suscite actuellement cette culture : en 10 ans, le nombre des producteurs de coton a été multiplié par 7.

II. La culture vivrière : un univers de production resté très largement traditionnel.

Etiré sur 5 degrés de latitude -du 6ème au 11ème Nord- le Togo offre des conditions de production favorables à une gamme étendue de cultures vivrières. Le climat d'une part, l'histoire des populations d'autre part, y déterminent à l'échelle locale des combinaisons qui sont pratiquement aussi nombreuses que les grands groupes ethniques -une vingtaine- qui en constituent l'armature humaine.

Le pays connaît deux types climatiques majeurs, se situant approximativement de part et d'autre du 8ème parallèle : le climat subéquatorial ou guinéen au sud à deux saisons des pluies -une grande qui dure de mars à juillet, une petite qui s'étale sur septembre et octobre ; le climat soudanien au nord, à une saison des pluies -de mars à octobre dans la Région Centrale, d'avril à octobre dans les Régions de Kara et des Savanes.

A ces deux régimes climatiques correspondent deux grands types d'agriculture : une agriculture à deux saisons au sud, une agriculture à une saison au nord. Chaque régime climatique permet à une gamme spécifique de cultures, parmi lesquelles le paysan opère un choix.

Ce choix est en fait celui que ses ancêtres ont réalisé pour lui depuis des générations : en fonction des aptitudes du milieu bien sûr, mais aussi de l'héritage historique du groupe ethnique. Cet héritage, dans un pays comme le Togo, est d'une très grande hétérogénéité, le peuplement s'étant fait à partir d'apports de toutes provenances -actuels Nigéria, Bénin, Burkina, Ghana et même Côte d'Ivoire. Il explique en particulier pourquoi, dans le même contexte écologique, deux peuples ne mangent -donc ne produisent- pas forcément la même chose.

La convergence des facteurs climatiques et historiques a ainsi donné le jour, très schématiquement, à trois grandes "aires" de culture vivrière, par référence à la culture dominante qui y est

pratiquée : une aire du maïs (au sud), une aire de l'igname (au centre), une autre du mil (au nord), avec des plages de recouvrement bien entendu d'une aire sur l'autre, la transition n'étant jamais brutale.

Quelle que soit l'aire culturelle de référence, l'organisation de la production vivrière reste très largement de type traditionnel. Les systèmes de production paysans sont fonction du type d'organisation sociale (ils sont fondés tantôt sur la famille restreinte, tantôt sur la famille étendue), de la disponibilité en terre (ils sont extensifs dans les zones à faible pression démographique, hautement intensifs dans les zones à forte pression démographique), du rapport à la terre du chef de l'exploitation agricole (qui peut être autochtone ou allochtone, la migration rurale étant un phénomène important au Togo)...

Un certain nombre de "projets" de développement ont bien essayé, au cours des deux dernières décennies et un peu partout dans le pays, de transformer cette agriculture traditionnelle en agriculture "moderne". Ils n'ont généralement guère affecté en profondeur l'organisation ancienne de la production. Les structures d'encadrement de toutes sortes qui oeuvrent aujourd'hui à la promotion du monde rural togolais -étatiques, telles les Directions régionales du développement rural (DRDR), para-étatiques, tels les "projets" de développement, qui continuent à être nombreux, ou privées, telles les organisations non gouvernementales (ONG) - poursuivent le même objectif. Leur appui se limite malheureusement trop souvent à la seule fourniture aux paysans de facteurs de production (intrants, équipements de culture attelée ou motorisée...), le volet "formation" (mises à part quelques tentatives récentes) laissant encore très largement à désirer. Chargées, nous l'avons vu, d'intervenir elle aussi dans le domaine de la culture vivrière, la SOTOCO n'a elle-même fourni en 1985 aux agriculteurs qu'elle a encadrés que 99 tonnes de semences sélectionnées de vivrier proprement dit -63 de maïs, 30 de niébé, 3 de sorgho et 3 de riz-, auxquelles il convient toutefois d'ajouter -aussi paradoxal que cela puisse paraître- 292 tonnes de semences d'arachide, culture de rente à même de concurrencer le coton qu'elle a pour mission de promouvoir, ainsi qu'un appui dans l'approvisionnement en engrais...

La production vivrière togolaise est par ailleurs essentiellement une production d'autosubsistance. Seule la culture de l'igname dégage un surplus régulier à fin de commercialisation. Maïs et mil restent étroitement dépendants des aléas climatiques, qui font se succéder années excédentaires et années déficitaires.

III. Culture cotonnière et culture vivrière : la réponse du paysan.

Faire ou ne pas faire du coton, telle est la première question à laquelle le paysan doit répondre. Comment fera-t-il son choix ? En cas de réponse positive, comment intégrera-t-il la culture cotonnière à la culture vivrière ? L'adoption de la première se fera-t-elle alors vraiment au préjudice de la seconde ? Si une réponse d'ensemble se dégage sans équivoque du sud au nord du pays à la première question, des réponses spécifiques sont apportées selon l'aire culturelle à la seconde, réponses qui permettront pour chaque cas de figure d'éclairer le débat posé par la troisième.

1. La réponse d'ensemble.

Pour comprendre le comportement du paysan à l'égard de la culture du coton, il faut partir d'une donnée fondamentale : le coton, culture de rente, est une culture *en plus*. Pour la pratiquer *en plus* des cultures qu'il pratique déjà, qui lui assurent sa nourriture quotidienne et dont il ne peut accepter, sans risque, de réduire le niveau de production -le paysan fait en effet toujours passer la culture vivrière avant la culture cotonnière, c'est là une règle absolue-, il lui faut arriver à "caser" cette culture dans son système de production traditionnel : dans le temps tout d'abord (en fonction des données climatiques, qui déterminent à la fois le rythme de l'activité agricole et la nature des cultures possibles), dans l'espace ensuite (en fonction de la disponibilité en terre, liées aux contraintes à la fois du milieu naturel -relief et sols- et du milieu humain -conditions d'accès à la terre, densité démographique-), par rapport à la force de travail qu'il peut mobiliser enfin (main d'oeuvre familiale, entraide traditionnelle, main d'oeuvre salariée, force de travail animale ou mécanique).

Cette insertion de la culture supplémentaire dans le système de production s'avère-t-elle impossible, le paysan s'abstiendra de s'y engager. Ne fait pas, en effet, du coton qui veut, en fait qui peut.

2. Les réponses spécifiques.

a) Le coton dans l'aire du maïs.

Dans l'aire du maïs, l'intégration de la culture cotonnière à la culture vivrière se fait incontestablement de façon tout à fait harmonieuse. Dans cette aire, où le système agricole est à deux saisons, la culture du maïs (cycle de 4 mois) et la culture du coton (cycle de 5 à 6 mois) se combinent en effet remarquablement à l'intérieur de la même année agricole : en première saison, le paysan emblave sa parcelle en maïs ; en fin de première saison, en cohabitation avec le maïs pendant trois semaines, il plante le coton, qui sera la culture de deuxième saison. Combinaison répétée sur plusieurs années, sur fond le plus souvent d'une troisième culture, le palmier à huile, que le paysan introduit sur la parcelle quelquefois dès la première année, plus généralement la deuxième ou la troisième année, et dont la présence limite à 4 ans environ la culture de la même parcelle en maïs et en coton qui, passé ce terme, ne trouvent plus suffisamment de lumière sous la palmeraie grandissante. L'intérêt de la formule est multiple : la préparation du terrain (défrichage, labour...) profite à trois cultures ; l'engrais que le paysan met sur le coton aura, l'année même, un effet également sur le palmier, l'année suivante, un arrière-effet sur le maïs ressemé en première saison sur la même parcelle (2) ; après 4 ans environ de culture, la parcelle est obligatoirement laissée en jachère, et qui plus est en jachère cultivée ; le produit de cette culture, le palmier, alimente une économie de haut rapport (3), fondée sur la production d'huile dans un premier temps (à partir de la 6ème ou 7ème année), mais surtout, dans un deuxième temps (à partir de la 15ème année environ), de vin et d'alcool de palme (le sodabi), l'abattage des arbres étant alors suivi, sur une terre qui a retrouvé toutes sa fertilité, de la reprise du cycle.

Il n'y a pas de mystère : l'énorme succès que connaît la culture du coton dans la région des Plateaux-Sud (43,2% de la production nationale), entièrement dans l'aire du maïs, est à inscrire au crédit de cette possibilité de combinaison parfaitement heureuse entre culture du coton et culture du maïs, le tout sur fond de culture du palmier à huile. Dans un tel système, par ailleurs, non seulement la culture du coton ne se fait pas au détriment de la culture vivrière, mais elle entraîne également quasi automatiquement un accroissement des superficies cultivées en vivrier par l'instauration d'une véritable relation dialectique entre les deux cultures : plus le paysan envisage de mettre en place de coton en seconde saison, plus il mettra en effet en place de vivrier en première saison, puisque c'est la même parcelle qui portera l'une et l'autre cultures. D'une étude réalisée récemment sur un terroir de l'aire du maïs (4), il ressort ainsi que le coton succède à peu près systématiquement au maïs en deuxième saison.

b) Le coton dans l'aire de l'igname.

Dans l'aire de l'igname, la culture du coton se pose par contre véritablement en concurrente de la culture de l'igname. Culture vivrière, celle-ci est aussi une culture de rente, qui peut être de haut rapport (5), d'une part ; d'un cycle de 8 mois, elle mobilise à elle seule, que le système agricole soit à une ou à deux saisons, la parcelle qui la reçoit pendant la totalité de l'année agricole, sans possibilité donc de combinaison avec le coton comme celle qui fait la fortune de cette culture dans l'aire du maïs, d'autre part. Le coton se présente ici vraiment comme une culture EN PLUS, et le paysan doit faire un choix.

Ce choix se fera suivant des critères d'ordre essentiellement économique, sur la base du raisonnement suivant : faire du coton signifie faire moins d'igname ; pour que cela "vaille le coup", il faut que la superficie plantée en coton rapporte plus que la superficie d'igname sacrifiée. Un critère nous semble déterminant dans ce choix : les conditions de commercialisation de la production. Celles du coton, nous l'avons vu, sont les mêmes en tout point du pays, la commercialisation étant assurée par la SOTOCO partout où du coton est produit.

Celles de l'igname par contre, dont le marché n'est encadré par aucune structure, varient considérablement en fonction de la distance du lieu de production au principal lieu de consommation, Lomé, le cours au producteur étant inversement proportionnel au nombre de kilomètres (et la difficulté de ceux-ci) parcourus par le camion de l'acheteur. L'igname a ainsi l'avantage le long de l'axe routier (bitumé) Atakpamé-Sotouboua-Sokodé, le coton dans les zones plus éloignées de Bassar et de Kabou... Le tout n'est pas de produire, encore faut-il pouvoir vendre.

La culture de l'igname a-t-elle régressé avec le développement de la culture du coton ? Cela est peu vraisemblable. Le coton nous semble avoir plutôt drainé ici des producteurs qui avaient la possibilité de s'investir dans un surplus de travail agricole, surplus qu'ils se refusaient jusque là d'affecter à l'igname, dont ils savent que le niveau des cours est fonction du niveau de production.

c) Le coton dans l'aire du mil.

Dans l'aire du mil (6), où cette culture est essentiellement produite à fin vivrière, l'intégration du coton dans le système cultural contraint également le paysan à un choix. La réponse s'est très nettement faite ici en deux étapes. Dans un premier temps, le coton a été surtout adopté dans les zones à faible densité démographique, là où le facteur "terre" n'était pas limitant et où la culture nouvelle pouvait véritablement être introduite *en plus*, c'est-à-dire sans prendre la place de la culture vivrière. Dans un deuxième temps - depuis deux ans seulement en fait -, le coton s'est massivement étendu également aux zones à forte densité démographique (dans la Région des Savanes, près de 80% des exploitations agricoles ont fait du coton en 1985-86). Que s'est-il passé ? L'agriculture de l'aire du mil est une agriculture de quasi-monoculture céréalière. Le paysan semble avoir aujourd'hui admis que l'intégration dans une telle agriculture du coton pouvait avoir un effet doublement bénéfique. Celle-ci introduit, d'une part, une rupture dans la rotation à base céréalière, contribuant ainsi très positivement à rompre un cycle qui auparavant voyait se succéder sur la même parcelle petit mil et sorgho

5 ou 6 années de suite, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur les sols ; elle fait profiter, d'autre part, l'année suivante, la culture vivrière de l'arrière-effet de l'engrais-coton, ce qui permet en grande partie à celle-ci de récupérer en rendement ce qu'elle a perdu en superficie. L'espace consacré au coton reste de toutes les façons modeste - 30 ares par producteur dans la Région des Savanes en 1985-86.

Conclusion.

C'est en définitive sous le signe d'une incontestable prudence et d'une parfaite rationalité que le paysan togolais intègre la culture du coton dans son système de production traditionnel. En 10 ans, les superficies cultivées ont certes été multipliées par 8, mais la superficie par tête de producteur n'est passée que de 48 ares en 1976-77 à 58 ares en 1985-86. Pas d'abandon significatif d'une culture vivrière au profit du coton, ni encore moins d'émergence d'une monoculture cotonnière : en 1982, par exemple, une enquête effectuée auprès d'un échantillon d'exploitations cotonnières à l'échelle de l'ensemble du pays a montré que la superficie occupée par le coton ne représentait que 21% du total des superficies cultivées (7). Un effet par contre incontestablement positif de la culture du coton sur la culture vivrière, par le biais à la fois des techniques culturelles mises en oeuvre -travail important de la terre- et de l'arrière-effet de l'engrais utilisé -obligatoire.

La culture du coton n'a jamais eu bonne presse auprès des paysans d'Afrique Noire. Introduite comme culture de rente par le colonisateur, elle évoque la coercition... Dans certains pays, et même à une époque plus récente, elle fut effectivement imposée aux paysans. Qu'elle s'y réalisât alors pour les producteurs les plus marginaux, incapables de l'intégrer, au détriment de la culture vivrière est une donnée que l'on ne peut nier. Tirer des conclusions générales de ces exemples, et les appliquer à des situations actuelles, risque cependant d'être abusif et dangereux. Dans le cas du Togo, le coton nous apparaît aujourd'hui comme une culture parfaitement intégrée à la culture vivrière : l'adoption massive qu'en ont fait

les paysans, et sans contrainte aucune, plaide à elle seule en sa faveur ; il serait bon que tout continue à être mis en oeuvre pour que la place importante à laquelle il vient d'accéder reste une constante de l'économie agricole de ce pays.

NOTES.

(1) Cf. A. SCHWARTZ, *Le paysan et la culture du coton au Togo*, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 186, 185.

(2) L'arrière-effet de l'engrais-coton sur la culture vivrière a été mise en évidence par de nombreux travaux de l'IRCT. Cf. en particulier G. PARRY, *Le cotonnier et ses produits, techniques agricoles et productions tropicales*, Maisonneuve et Larose, 1982, p. 394 ; L. RICHARD, "Valorisation de la fertilisation vulgarisée", IRCT, Togo, février 1982, p. multigr.

(3) Une enquête faite en 1985 par l'unité de suivi-évaluation du "Projet de développement rural de Notsé", qui couvre les deux secteurs cotonniers de Haho-centre et Haho-Est (Région des Plateaux-Sud) a permis d'estimer le produit de cette économie, pour l'année de référence à 1 milliard de francs CFA, soit l'équivalent de l'économie cotonnière. Communication orale de Trévor SWEETMAN, alors responsable de cette unité de suivi-évaluation.

(4) Le terroir du village de Kpové, à 15 km à l'est de Notsé (secteur cotonnier de Haho-Centre). Enquête effectuée avec B. TRIOMPHE, agronome, en cours d'exploitation.

(5) A 10 tonnes de rendement minimum à l'hectare et à 20 francs CFA le kilo au producteur, ce rapport est de l'ordre d'au moins 200 000 F. CFA/ha, soit plus du double du coton.

(6) Au sens générique du terme, qui désigne ici à la fois le petit mil -hâtif et tardif-, ou mil à chandelle, et le gros mil, ou sorgho.

(7) A. SCHWARTZ, op. cit., p. 78.